

CAHORS

Pour le prochain numéro

Au dernier moment, l'extrême abondance des matières s'ajoutant au prochain numéro le prochain fut complétement rempli. Les auteurs de l'Exposition coloniale écrit pour le « Journal du Lot » par notre collaboratrice « Speranza ».

Le voleur de vélos est connu

Mais il a disparu

annonçant qu'il allait se suicider. Depuis plusieurs mois, comme nous l'avons souvent indiqué, des vols de vélos étaient commis à Cahors sans que l'on ait pu découvrir les auteurs de ces vols. Plus de 50 bicyclettes avaient été dérobées.

Or, la brigade de gendarmerie de Limogne eut, ces jours derniers son attention attirée par la quantité de vélos vendus par un nommé Bach, de Cahors, dans la région de Limogne.

Elle procéda à une enquête, au cours de laquelle ces ventes s'avèrent de plus en plus suspectes. La gendarmerie de Cahors fut alors alertée et se mit à la recherche du sieur Bach qui ne semblait pourtant pas être marchand de vélos.

Dans la soirée de dimanche, la police de Cahors fut avisée et se mit à son tour en quête. En étroite collaboration avec la gendarmerie les recherches se poursuivirent sans résultat toute la nuit.

Dès les premières heures du jour, une perquisition fut opérée par M. Reilhac, commissaire de police, assisté de la gendarmerie, au domicile particulier de Bach, 13, rue Clémenceau, et au restaurant de la « Petite Vitesse » qu'il exploite.

Ces perquisitions furent pleines de résultats. Un véritable atelier de transformation de vélos fut découvert. Des vélos encore infatigés portant l'adresse des propriétaires furent trouvés.

De plus, les perquisitions firent découvrir dans l'immeuble de Bach une quantité importante de linges, d'outillages divers, et d'effets dérobés à Cahors.

L'enquête se poursuit. Activement, gendarmerie et police urbaine collaborent étroitement et d'autres résultats seront certainement acquis.

Bach qui exploite le restaurant de la « Petite Vitesse » était, également, employé à la Compagnie du gaz. Il est âgé de 37 ans.

Les recherches pour le retrouver n'ont encore donné aucun résultat. Bach a quitté son domicile et s'est réfugié à sa femme qu'il allait se suicider.

ESCRQUERIE A L'EMISSON DE DIXIEMES

Les Services de la Sûreté ont découvert une escroquerie à l'émission de dixièmes de la Loterie nationale.

Le sieur Acker Charles, représentant domicilié à Cahors, avait imaginé le système suivant :

Il avait mis en vente des pochettes sélectionnées au prix de 15 fr. chaque pochette contenant : un dixième de Loterie nationale, un bulletin contenant 20 troncimens de deux chiffres et une souscription garantissant le remboursement si aucune des terminaisons ne sortait.

Acker a fait l'objet d'un procès-verbal :

- 1° pour infraction à la réglementation concernant la mise en vente de dixièmes de la Loterie nationale ;
- 2° pour escroquerie ;
- 3° pour hausse illicite.

Amicale des anciens du 7^e R.I.

Le bureau prévient tous les anciens du 7^e R.I. que la cérémonie de la Loterie nationale aura lieu le 9 h. 15 dans la cour de la gare. Un insigne leur sera remis à cette occasion. Le port du béret est recommandé.

Anciens du 7^e R.I., soldats de Champagne, de l'Artois, de l'Argonne, des Epaves, de la Somme, de Verdun, fiers de notre passé, nous serons tous dimanche derrière notre glorieux drapeau. — Le Bureau.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Paulette Bessière, institutrice à Basilly, avec M. Francis Atladel, étudiant vétérinaire à Toulouse.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Accident

M. Antonin Pélarat, cantonnier à Cénévères, en manipulant des rails, a eu la main prise et a doigt complètement sectionné.

Incapacité de travail d'un mois.

Déclaration des stocks de bois de feu à usages industriels

L'Office de répartition des bois communique :

Toutes les personnes, entreprises, administrations, détaillants, boulangers qui font le commerce de bois de chauffage ou de boulangerie, sous quelque forme que ce soit, et qui possèdent un stock supérieur à 10 stères ou 4 tonnes (équivalence admise : 400 kg. de bois pour un stère) doivent déposer, au plus tard, le 21 mai, un état de leur stock à l'Agence de la section du bois, 24, rue Georges-Clemenceau à Cahors, sur des formules établies à cet effet, et qu'ils peuvent retirer à cette adresse.

Arrestation

La gendarmerie de Luzuch a mis en état d'arrestation le nommé Marcel Vieyres, 19 ans, ouvrier à l'entreprise électro-mécanique de Luzuch, inculpé de vols.

Vieyres s'est introduit à plusieurs reprises dans la boulangerie Bonafous et a emporté plusieurs pains de 4 livres chacun.

En outre, il s'est rendu coupable de larcins au préjudice de ses camarades. Vieyres a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

PALAIS DES FETES

Mardi 19, mercredi 20, jeudi 21, samedi 23 mai, soirée 21 h., dimanche 24 matinée 15 h., soirée 21 h.

MARIE WALEWSKA

Avec un bon complément. Actualité française.

Que boire après le dîner ?

C'est une vieille et bonne habitude française de prendre une infusion après le dîner. Alors, choisissez-la à la fois agréable et bienfaisante, en adoptant la délicieuse tisane Vichy-florée. Ses plantes médicinales choisies, associées au sel Vichy Etai, viennent en aide au foie, aux reins, à l'intestin. C'est l'infusion de la famille qui prendront avec plaisir et profit pour la santé. Vichy-florée : 10 fr. 20 la boîte, Ttes Phies.

Les sports

Gymnastique

Les sociétés de gymnastique des départements suivants : Tarn-et-Garonne, Gironde non occupés, Lot-et-Garonne et Lot sont avisées que le concours de démonstration des mouvements imposés en 1942 pour les sections masculines aura lieu le 17 mai à Agen, Mantesville.

Les concours de sélection aura lieu à Agen le 28 juin prochain.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Henri Rouard, 158, avenue de Cahors, à Agen.

CERCLE MUSICAL P.O. MIDI

C'est devant une salle comble qu'a été exécuté vendredi 8 mai au Théâtre municipal un concert de gala donné au profit des prisonniers de guerre, par notre brillante société.

Les alléchantes promesses du programme furent tenues sinon dépassées et tous les éléments de cette soirée se montrèrent sans défaillance.

Cet ensemble d'une présentation impeccable fait le plus grand honneur aux directeurs du « Cercle musical » Mme et M. Bourjade, l'un et l'autre premier prix du Conservatoire de Toulouse, ainsi qu'aux membres exécutants qui, supérieurement entraînés, firent montre de haute qualité.

Les auditeurs applaudirent et bisserent le « Cercle musical » accompagné par l'« Avenir » dans « Echos du Midi », dont les airs populaires furent accompagnés de danses exécutées par les jeunes choristes en costumes locaux.

Un l'« Avenir » exécuta avec brio les célèbres danses Hongroises, de Brahms. MM. Kopecki et Bourjade accompagnés par Mme Bourjade, interprétèrent magistralement un trio sur « L'Anacharsis ».

Nous avons particulièrement goûté l'interprétation pleine de charme de deux mélodies de Fauré exécutées tour à tour par Mme Marcenac au piano et M. Bourjade au violon, et M. Crasse, professeur, dont la parfaite technique s'allie à une grande pureté vocale.

Puis l'ensemble du « Cercle musical » nous donna une importante section sur « Carmen », des plus réussies.

Ensuite ce fut la section enfantine animée par la gracieuse Rosette Bérenge qui, dans des fantaisies de circonstance sur piano et derrière les auditeurs les plus moroses.

La deuxième partie nous permit d'entendre « Cavalerie légère » interprétée d'une façon impeccable par les chanteurs sur piano et derrière les auditeurs les plus moroses.

Un représentant de la S.N.C.F. rappela ensuite le but poursuivi par ce groupement.

La Chorale exécuta avec un ensemble remarquable une œuvre du Maître Broard « Les Godelands » d'exécution difficile ce morceau sut plaire au public qui, connaissant, ne ménagea pas ses applaudissements.

M. Kopecki se fit applaudir ensuite dans ses danses espagnoles de Sorasate, ce maître de l'archet au talent incontesté charma son auditoire.

Mme Bourjade joua avec un art consommé la finale de la sonate « Appassionata » de Beethoven, la valeur si appréciée de cette artiste nous permit de ne pas insister sur le succès remporté par l'animatrice de ce beau concert.

M. Gaubert, baryton d'Opéra à la voix chaude et vibrante triompha dans « Le Barbier de Séville » et « Les trois Hussards ».

M. Antilogos (Prosper) chébra toute la soirée au milieu d'un accueil de chaleureux applaudissements.

Enfin voici les tourdissants danses des Mlles Bissietti et Teychène ravissant spectacle fait de grâce et de légèreté. Les danses de l'opéra, les danses de nos jours, le classique au romantique et au moderne. Ces danses qui constituaient le clou de la soirée enthousiasmèrent le public et c'est sur un tonnerre d'applaudissements que se retirèrent les deux merveilleuses premières danseuses du Capitole.

Soirée des mieux remplie qui s'est déroulée sous les yeux des personnes présentes et de nombreux habitués fonctionnaires de la S.N.C.F. vœux spécialement de Paris, encourageant cette belle phalange de chanteurs et de musiciens.

M. le Préfet, absent de Cahors s'était fait représenter par M. le secrétaire général.

Les organisateurs ont droit à nos remerciements, les prisonniers en ont tout autant.

DISTRIBUTION DES TITRES POUR LE MOIS DE JUIN

Les feuilles de denrées, valables pour le mois de juin, seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors à dater d'après ce qui suit :

Vendredi 22 et samedi 23 mai, les inscriptions des districts écoles de la ville. Hôpital. Etablissements divers vivant en commun.

Mardi 26 mai, personnes dont le nom de famille commence par les lettres A, B.

Mercredi 27, lettres C, D et E.

Jeudi 28, lettres F, G, H, I, J et K.

Vendredi 29, lettres L, M, N et O.

Samedi 30, lettres P, Q, R et S.

Les titres seront distribués en échange des coupons 1 et 6 de la carte d'alimentation.

CONFERENCE

C'est vendredi à 21 h. au Palais des Fêtes que le colonel de Martonne, attaché au Cabinet de M. le ministre des colonies fera une conférence sur : Européens et Indigènes en Afrique française.

Cette conférence sera suivie de la projection de deux films : Synthèse de l'Empire et Karamoko. L'entrée sera gratuite. La jeunesse est spécialement invitée à assister à cette soirée.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

L'Aéro-Club du Quercy commémore cette semaine le souvenir de la mort glorieuse de Sylvain Rescoussé, tué en combat aérien le 19 mai 1940.

Le Cercle local des sports aériens de Cahors s'appellera désormais Sylvain Rescoussé.

Une plaque sera apposée à cet effet sur la façade du n° 14, rue Wilson.

L'inauguration aura lieu sous la présidence de M. le Préfet du Lot et de la municipalité de Cahors, le dimanche 19 mai, à 16 h. 30.

Nous prions instamment tous les membres de l'Aéro-Club ainsi que toute la population de Cahors, à assister à cette pieuse cérémonie du souvenir.

D' BARRÉ DE NAZARIS.

Tribunal correctionnel

Dans son audience dernière le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Relaxé. — Poursuivi pour défaut de renouvellement de carte d'identité d'étranger, M. Kamm Willy, ingénieur demeurant à Cahors, est relaxé.

Pas en règle. — Pour défaut d'autorisation de circuler M. Nault, transporteur à Limogne, est condamné à 200 fr. d'amende.

Escroquerie. — Poursuivi pour escroquerie le nommé Henri Piche, sans domicile fixe, est condamné à un mois de prison.

Achat et vente irrégulière de lait. — M. Bessières, Veu Bonafous et M. Lafargue, retraités à Cahors sont condamnés à 200 fr. d'amende pour achat et vente irrégulière de lait.

Relaxé. — Poursuivi pour transport de bois sans autorisation, M. Bés, exploitant forestier à Cahors est relaxé.

Le Meun, domicilié à Gabesut, est inculpé de vols. Elle est condamnée à deux mois de prison avec sursis.

Escroquerie. — Le nommé Albert Niox, sans profession, sans domicile fixe, est inculpé de port d'armes prohibées, d'escroquerie à la prime de démobilitation. Il est condamné à six mois de prison.

Le tribunal condamne à 1 mois de prison le nommé Roger Clamad, 22 ans serrurier sans domicile fixe, pour violation de défaut de carnet anthropométrique.

Recevoir l'impôt. — Le nommé Thiery, horloger à Cahors, pour recel.

Infraction. — Le tribunal condamne à 1.000 fr. d'amende la dame Michaud, 34 ans, domiciliée à Cahors, pour infraction à la tenue du registre des brocanteurs.

Relaxé. — Mme Andrieu, épouse Valat, demeurant à Cahors, rempli naïvement les fonctions d'infirmière auprès d'un médecin spécialiste et acquit part de masser.

Elle se fit rapidement une clientèle d'autant plus nombreuse que ses soins étaient gratuits.

Cette infraction est accusée d'exercice illégal de la médecine.

M. Lacaze présente la défense de Mme Valat, qui est relaxée des fins de la poursuite.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Albas

Obseques. — Lundi matin ont eu lieu au milieu d'une grande affluence au Loup remanié la présence du conseil municipal, les obsèques de M. Bru Arthur, décédé à l'âge de 76 ans.

Notre compatriote était un excellent propriétaire plein de vaillance et l'emporte dans la tombe l'estime de ses compatriotes qui l'avaient porté au conseil municipal.

Le départ de son fils pour l'armée de Syrie l'avait obligé à se surmener pour assurer les cultures du bien de famille et ce surmenage n'a pas été étranger à sa mort car on avait pu remarquer en effet qu'il y avait ses dernières forces physiques.

Nous adressons à sa veuve, à Mme et M. Jean Bru son fils, et à toute la famille, nos bien attristées condoléances.

Naissance. — Mme et M. André de Montpezat, propriétaires du domaine du Peyrou viennent d'avoir leur sixième enfant, un beau garçon, prénommé Etienne-Marcel. Tous nos félicitations aux heureux parents d'une si belle famille et nous associons à nos compliments Mme la générale Keller et le général dont M. André de Montpezat est le fils et le beau-fils. — E. L.

Tombé au champ d'honneur. — Depuis l'armistice on était sans nouvelles du jeune Jean Lacoste et malgré toutes les recherches de sa famille on n'avait pu obtenir aucune précision. Or la triste information vient d'arriver officiellement à la mairie d'Albas. Jean Lacoste qui faisait son service actif au moment de la déclaration de

guerre est tombé au champ d'honneur au violent combat de Warrequin le 25 août 1940. La population albassienne s'est montrée très émue de cette nouvelle car Jean Lacoste était un excellent fils qui avait bien rempli son rôle de soutien de famille et que sa mère était restée veuve avec deux autres fils en bas âge.

Nous adressons à Mme Pradal et à ses deux enfants nos condoléances bien attristées.

Participation du sulfate de cuivre. — Un premier envoi de sulfate de cuivre vient d'arriver à la mairie et il a été réparti d'urgence pour permettre aux viticulteurs de leur premier traitement qui paraît s'imposer.

Espérons qu'il arrivera d'autres envois pour donner à nos vignes assez belles les traitements indispensables.

Cras

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

Limogne

Nos foires. — Comme les années précédentes la foire mensuelle de juin sera tenue le premier jour de juin et non le premier samedi du mois. Cette foire est une des plus importantes de l'année en raison des nombreux visiteurs qui affluent de toutes les parties de la région.

Incendie de bois. — Un incendie s'est déclaré dans les bois de la commune de Cras et menaçait de prendre de grands proportions.

Grâce aux prompts secours le sinistre a été éteint rapidement. On croit que cet incendie sera dû à une imprudence.

pour la cérémonie religieuse et la bénédiction des pains.

Au cours d'un sermon empreint d'un pur esprit patriotique, M. le Doyen, légionnaire lui-même, demanda à ses camarades que leur fanion soit pour eux, ce que pour Jeanne d'Arc avait été son étendard.

La manifestation se termina par les honneurs rendus aux fanions devant le siège cantonal de la Légion et ce fut la dislocation du cortège.

Au cours d'une réunion à la mairie, le chef départemental dit toute sa joie d'avoir pu prendre contact avec les légionnaires de Bretenoux et les délégations des communes du canton. Il exprima son espoir que les légionnaires devaient continuer à servir, comme au front, à l'exemple et derrière notre Chef ; le Maréchal Pétain.

Puis ce fut le Commandant Levé qui dans une courte causerie, montra comment le légionnaire devait continuer à servir en bon Français et en ne pensant que français, chacun en ayant compris les sens.

Saint-Michel

Grave imprudence. — En faisant exploser de la poudre de chasse dans un trou creusé dans la terre, le jeune Claude Pétier a été grièvement brûlé au visage.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé ; en conséquence, dans l'avenir les intéressés devront s'adresser au Bureau des Contributions indirectes de Dax.

Nous prions de se rendre au Bureau des Contributions indirectes de Dax, 10, rue de la République, pour lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner ; durant les quelques années qu'il exercera dans nos localités, il fut toujours un fonctionnaire zélé et avenant. Nous lui souhaitons un bon séjour dans sa nouvelle résidence de Figeac.

Saint-Céré

Contributions indirectes. — Le public est avisé que depuis le 15 mai le bureau des Contributions directes de Saint-Céré est supprimé